



ARRETE DE DELEGATION DE SIGNATURE

Le maire de la commune de Briatexte,

Vu les articles L2122-19 et R2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui confère au maire le pouvoir de donner, sous la surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à certains agents territoriaux,

Considérant qu'il est nécessaire, pour assurer le bon fonctionnement du service, de procéder à une délégation de signature sous la surveillance et la responsabilité du Maire et en l'absence ou en cas d'empêchement de ces adjoints ;

Arrête

Article 1 : Délégation de signature est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à **Mme Karine PLO**, Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe titulaire pour les dossiers et questions suivantes :

- Récépissé de dépôt des documents d'urbanisme ;
- Apposition du paraphe sur feuillets des registres des délibérations et des arrêtés municipaux, la délivrance des expéditions de ces registres ;
- Certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet ;
- Légalisation des signatures ;
- Les publicités et les certificats d'affichage ;
- Les récépissés de demande d'inscription sur liste électorale ;
- Attestation de recensement militaire ;
- Fiche d'inscription au transport scolaire ;
- Déclaration de perte ou de vol des cartes nationales d'identité ;
- Récépissé d'avis de mention d'état civil ;
- Copie conforme d'actes d'état civil ;
- Certificat de vie.

Article 2 : La signature par **Mme Karine PLO** des pièces et actes repris à l'article 1 du présent arrêté devra être précédée de la formule indicative suivante « par délégation du maire ».

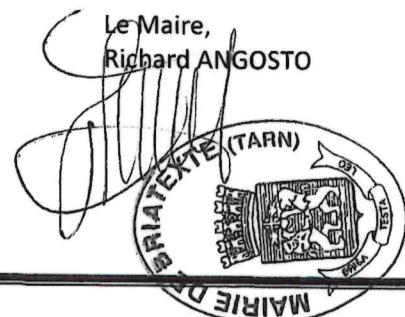
Article 3 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie, transmis au représentant de l'Etat.

Fait le 31/03/2026

Le Maire,
Richard ANGOSTO



Notifié à l'intéressé le : 31 mars 2026

Signature